



Chemins de saint Gilles

Adhésion 2019 à l'association des Chemins de saint Gilles

NOM : Prénom :

Tél. fixe : mobile :

E-mail :@.....

Adresse :

.....

Date de naissance : Profession :

Adhésion individuelle

- | | | | |
|---------------------------------|------|--------------------------------------|------|
| <input type="checkbox"/> Mineur | 10 € | <input type="checkbox"/> Soutien | 50 € |
| <input type="checkbox"/> Membre | 30 € | <input type="checkbox"/> Bienfaiteur | 80 € |

Adhésion couple et famille : 40 €

2^{ème} Adulte :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Profession :

2^{ème} enfant (mineur)

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

3^{ème} enfant (mineur)

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

1^{er} enfant (mineur)

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Bulletin de liaison à m'envoyer par l'Internet

Suite des informations au verso

Adhésion 2019 à l'association des Chemins de saint Gilles (suite)

Oui, je souhaite [nous souhaitons] adhérer à l'association « les Chemins de saint Gilles ». Soit une contribution d'un montant de euros.

- Je joins à ce formulaire d'adhésion un chèque de ce montant libellé à l'ordre des « Chemins de saint Gilles »
- J'ordonne, ce jour, à ma banque un virement de ce montant (cf. remarque II)

Le signature(s) :

Cette fiche est à renvoyer à l'adresse suivante :

<p>Anne-Marie COSCINO 22 place Carnot Boîte n°3 93110 ROSNY-SOUS-BOIS</p>
--

Remarques

- I. L'ensemble des cotisations sert à couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Le montant de la cotisation est volontairement bas pour permettre à chacun, marcheur ou non marcheur, de soutenir l'action des « Chemins de saint Gilles ».
- II. La cotisation peut être réglée par chèque mais **de préférence par virement** sur le compte suivant :
IBAN : FR79 2004 1010 0906 3420 7B03 020, BIC : PSSTFRPPMON,
Domiciliation : La Banque Postale, titulaire : Chemins de saint Gilles,
en mentionnant : « **NOM Prénom, adhésion 2019** ».
- III. Il est nécessaire d'être membre de l'association pour participer à l'un des chemins qu'elle organise. Excepté « Pèlerin d'un jour ».